

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Vous pouvez également adhérer en ligne : fcpe.asso.fr

L'adhésion à la FCPE est individuelle

Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom du parent adhérent 1 : _____

Nom du parent adhérent 2 : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. parent 1 : _____

Tél. parent 2 : _____

Courriel parent 1 : _____ @ _____

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Prénom 1 : _____

Prénom 2 : _____

Tél. portable 1 : _____

Tél. portable 2 : _____

Courriel parent 2 : _____ @ _____



FCPE 60 - CDPE de l'OISE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

27 bis, rue Robert Schuman

60100 CREIL

Tél. : 09 57 69 79 48

Mail : fcpeoise@free.fr

Les enfants

Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle⁽²⁾ : _____ 20,00 €
(adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an)

Adhésion du second parent : _____ 10,00 €
(adhésion sans La Revue des Parents)

Adhésion de soutien : _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Pour nous contacter : fcpeoise@free.fr

Signature 1

Signature 2

Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : MDPH, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

(2) Déduire 3.35 € si adhésion sans revue des parents